

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse
Herausgeber: Schweizerischer Forstverein
Band: 157 (2006)
Heft: 2

Artikel: Entre acteurs et experts, la place de l'aménagiste forestier aujourd'hui
Autor: Croisel, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1097952>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Entre acteurs et experts, la place de l'aménagiste forestier aujourd'hui*

JEAN CROISEL

Keywords: Forest management; forest planning; sustainability; expertise; participation. FDK 624 : (44)

Introduction: la planification forestière aujourd'hui

Comment se fait-il qu'un aménagement forestier rédigé il y a une trentaine d'années nous semble à ce point dépassé, pour ne pas dire pire? C'est que nos connaissances techniques évoluent sans cesse, de même que les demandes socio-économiques liées à la forêt. Ce qui pouvait sembler pertinent il y a une trentaine d'années («relais de production» avec des essences résineuses par exemple) nous apparaît aujourd'hui avoir été conçu en dépit du bon sens (les essences résineuses en question, inadaptées aux stations, ne donnent rien de bon, si tant est qu'elles soient encore debout après les tempêtes ou les scolytes). Mais ne nous leurrions pas trop sur l'idée de «progresser» en matière de gestion forestière, il est fort possible que dans trente ans, nos successeurs ne comprennent pas comment nous avons pu faire ce que nous réalisons aujourd'hui (comme s'obstiner à faire passer et repasser des engins de plusieurs dizaines de tonnes en forêt par exemple). Faut-il pour autant ne rien planifier? Pourquoi pas, mais c'est encore une forme de planification.

Cela fait presque vingt ans qu'on parle beaucoup de développement durable (le rapport Brundtland date de 1987). En dernière analyse, on peut considérer qu'en matière de planification forestière, ce nouveau paradigme consiste à faire en sorte que nos successeurs nous approuvent encore dans le futur. Le projet est ambitieux, sans doute impossible à réaliser sur le long terme, mais il permet de donner plus de profondeur à notre action. Comment faire pour être durable? Si l'on regarde une des théories tirées de cette idée de développement durable – l'écosystème management – on voit que la planification des forêts, pour être durable, doit s'appuyer sur deux piliers: une bonne connaissance des écosystèmes (dans ses composantes écologique, économique et sociale) et une participation accrue des citoyens (SCHLAEPFER 1997). La plupart des approches recommandent également de travailler à une échelle plus vaste et plus cohérente (le massif) que celle retenue jusqu'à présent (la propriété forestière).

Quelle est la place de l'aménagiste forestier traditionnel dans un tel contexte? Cet essai propose quelques voies à explorer dans le contexte des forêts françaises. Sans doute a-t-il dorénavant moins de pouvoir qu'autrefois. Mais cette évolution, qui peut être mal vécue sur le terrain (il s'agit tout de même d'une forme de désaveu), a aussi l'avantage de décharger en partie les épaules du forestier (qui ne pourra plus être critiqué comme il l'était autrefois). Nous essayons également de montrer dans cet article que l'aménagiste doit rester au cœur de la planification forestière.

Dans une première partie, on essaiera de montrer que l'aménagiste doit être un «activateur» auprès de ceux que nous appelons les «acteurs», et que nous définirons. Dans une seconde partie, on montrera de la même manière que l'aménagiste doit être un «médiateur» auprès des «experts». En guise de conclusion, on s'attachera plus particulièrement aux voies et moyens permettant d'acquérir ces nouvelles compétences.

Un rôle d'activateur

Depuis longtemps déjà, les aménagistes ont l'habitude de travailler en partenariat avec les propriétaires des forêts concernées (qu'elles soient publiques ou privées). L'objet de cet article n'est pas de revenir sur les modalités de ce partenariat, qui peut sans doute être amélioré, mais de montrer que l'aménagiste doit aujourd'hui essayer de prendre en compte l'avis d'autres personnes. C'est que les forêts, qu'on le veuille ou non, ne sont pas l'objet d'un droit de propriété absolu. Pour les forêts publiques, d'anciens usages et coutumes donnent le sentiment que ces forêts appartiennent à tous, même si légalement elles relèvent du domaine privé de l'Etat ou des collectivités locales. Pour ce qui est des forêts privées, il faut bien avoir conscience que lorsqu'elles bénéficient d'aides publiques (ce qui est très souvent le cas en France), elles acquièrent de ce fait certaines caractéristiques d'un bien public, et il est légitime que la société puisse exprimer des attentes vis-à-vis de ces forêts-là également.

La volonté d'introduire dans la planification forestière les personnes qui vont être affectées d'une manière ou d'une autre par celle-ci s'inscrit dans un mouvement de fond qui donne de plus en plus d'importance au concept de démocratie participative dans nos sociétés. L'idée sous-jacente est de rendre les projets plus durables grâce à l'adhésion des personnes qui sont les plus directement concernées. Sans entrer dans les détails, il s'agit de transformer des personnes jusque là passives en «acteurs». Cela n'est pas une mince affaire, et c'est le rôle de l'aménagiste d'être l'activateur de cette métamorphose.

Le premier groupe à impliquer, en plus des propriétaires, est celui des professionnels de la forêt. L'existence de ces personnes (sylviculteurs, bûcherons, exploitants forestiers...) dépend directement de la forêt et il est clair qu'elles ont leur mot à dire en termes d'aménagement. Ces groupes sont souvent organisés en syndicats et il est généralement facile de les identifier. Par contre, contrairement à ce que l'on pourrait penser, ces professions ne sont pas toujours fortement organisées et ne disposent pas des ressources nécessaires pour participer aux prises de décision. Les exploitants forestiers par exemple, qui connaissent actuellement de graves difficultés, ont peu de temps à consacrer, même s'ils sont bien conscients de l'importance des enjeux.

Le second groupe à impliquer est celui des autres usagers de la forêt. Ces personnes ne dépendent pas de la forêt pour vivre, mais y passent néanmoins beaucoup de temps (affouagistes, chasseurs, naturalistes, promeneurs...). Le plus souvent à but non lucratif, ces groupes sont organisés en associations et là encore le niveau de ressources dont ils disposent pour participer à un plan d'aménagement est très variable.

Enfin, un dernier groupe à prendre en compte est celui du grand public. Par grand public nous entendons toutes ces per-

* Ces réflexions ont été présentées une première fois à l'occasion d'un séminaire organisé par l'Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts et le Conseil Général des Vosges à Gérardmer du 26 au 29 juin 2005, sur le thème «Participation in forest policies: apple-pie or new modes of governance?».

sonnes qui ne sont ni des propriétaires, ni des professionnels, ni même des familiers de la forêt. Ces personnes, bien qu'elles ne voient pas la forêt de l'intérieur, ne devraient pas être systématiquement exclues de la gestion forestière, car elles peuvent néanmoins être très sensibles à des problématiques où l'on regarde la forêt de l'extérieur (le paysage, la protection de l'eau, la biodiversité ou l'emploi en forêt par exemple). Comment prendre en compte l'avis du grand public? C'est encore plus difficile qu'avec les autres groupes, puisque celui-ci est par définition inorganisé. Pour les atteindre, une solution consisterait à accroître la publicité du processus d'aménagement. Publicité doit ici être compris dans le sens noble du terme, qui exprime le passage d'une activité plus ou moins privée dans l'espace public (HABERMAS 1993). Pour ce faire, le rôle des médias, et plutôt des médias traditionnels (nationaux ou régionaux selon les cas) nous semble capital. Une fois informés, les journalistes pourront mobiliser le grand public, qui pourra éventuellement se manifester. Cela implique aussi de laisser ouvert le processus à tous ceux qui le souhaitent.

Traditionnellement, ces différents groupes (surtout les deux premiers) ont pu être impliqués dans la rédaction d'aménagements par le biais de consultations, réalisées le plus souvent par l'aménagiste lui-même. Dans les approches préconisées aujourd'hui (voir par exemple GLÜCK *et al.* 1999), il faut aller plus loin dans la participation et faire se rencontrer les différents acteurs, afin de faire émerger des solutions qui seront acceptées par le plus grand nombre. Tout comme la consultation peut servir d'alibi à des décisions déjà actées, la participation des acteurs peut-elle aussi être dévoyée et ne pas être prise en compte dans la suite du processus. C'est aussi pourquoi des groupes disposant de peu de ressources refusent de participer (ou préfèrent garder leurs ressources pour ensuite contester devant la justice les décisions prises en leur absence, voir MORTIMER & SCARDINA 2004).

Il existe des méthodes pour garantir une «bonne» participation et pour garantir que ses résultats sous la forme de compromis ou consensus soient vraiment utilisés (voir par exemple BUTTOUD & SAMYN 1999). Cela exige un travail d'animation de la part de l'aménagiste, qui doit activer les personnes et mener les débats (pour des comptes-rendus d'expériences, voir aussi CEMAGREF 2002).

Dans l'esprit du développement durable, le rôle des acteurs est non seulement de statuer sur les fins de l'action (quels objectifs pour répondre à quels besoins) mais aussi sur ses moyens (quels instruments employer pour parvenir à ces fins). Si l'on admet que la durabilité est un choix social avec des contraintes (SCHLAEPFER 1997), il faut que les acteurs connaissent parfaitement ces contraintes, et c'est là qu'interviennent les experts.

Un rôle de médiateur

La nécessité pour la gestion forestière en général et pour la planification forestière en particulier de s'appuyer sur les résultats de l'expérience n'a jamais été remise en cause. Qu'il s'agisse de questions d'écologie (comment faire face au réchauffement climatique?), d'économie (quel potentiel pour le bois énergie?) ou de société (quelles sont les caractéristiques sociales des visiteurs en forêt?), la forêt apparaît désormais comme un espace extrêmement complexe où le savoir traditionnel du forestier ne suffit plus. Dès lors, il faut chercher auprès d'experts des éléments de réponse à ces questions. Le rôle des experts est d'éclairer les décisions des acteurs, et celui de l'aménagiste est de faire la médiation entre les souhaits exprimés par les acteurs et les possibilités et contraintes exprimées par les experts (dans le cas où il ne s'agit pas des mêmes personnes).

De manière traditionnelle, les experts interrogés dans le cadre de la planification forestière sont des scientifiques. Ces personnes, qui travaillent dans des instituts ou des universités, sont à la pointe de la recherche forestière. Si leurs travaux sont le plus souvent motivés par des demandes émanant de la société (c'est de plus en plus nécessaire pour obtenir des financements), il est cependant délicat de s'adresser directement à eux. Les difficultés rencontrées par exemple pour les faire s'exprimer lors de la crise des pluies acides ont été bien étudiées par des sociologues (ROQUEPLO 1988). Soit ils montrent une prudence excessive (pour ce genre de scientifiques, habitués à reformuler sans cesse des questions, les problèmes sont toujours plus compliqués qu'ils en ont l'air), soit ils affichent des convictions trop formelles, liées à une spécialisation trop poussée (dans ce cas c'est à l'interrogateur d'être prudent). Pourtant, dans nos sociétés de plus en plus complexes, nul ne saurait se passer de leurs éclairages. Il faut donc s'efforcer de récolter l'avis de plusieurs experts et de les faire se réunir autour d'une table pour faire émerger une expertise collective. C'est grâce à ce genre de confrontations que l'on peut accroître la validité d'une expertise scientifique (voir ROQUEPLO 1997 pour un tel code de bonnes pratiques).

Mais pour accroître encore la qualité d'une expertise, l'aménagiste à tout intérêt à faire appel à ces autres experts que sont les praticiens. On entend ici par praticiens ces gens qui connaissent bien la forêt, sans forcément vivre de cette connaissance. Il peut s'agir d'un amateur de champignons, d'un chasseur, etc. Ces personnes, à la différence de scientifiques plus généralistes, détiennent un savoir empirique plus limité mais qui est souvent d'une grande utilité à un aménagiste (en ce sens qu'il est chargé par les acteurs d'une médiation auprès des experts). En effet les connaissances de ces autres experts peuvent se révéler supérieures à celle d'un scientifique, car mieux ancrées dans le territoire. Cela n'est pas seulement vrai en France, et voici une anecdote tirée d'une forêt d'Amérique du Nord: on y est confronté à un problème avec l'ours. L'aménagiste («planner») a besoin de connaître le régime alimentaire de l'ours. Pour LE spécialiste américain de l'ours, qui a passé sa vie à l'étudier, celui-ci ne peut-être que frugivore. Pour un des autochtones de la forêt en question, l'ours est bel et bien carnivore. Devinez qui a raison?

Comment impliquer ces praticiens, par définition moins visibles que des scientifiques? La pratique d'exercices de planification nous montre qu'en fait, il est d'autant plus facile de les identifier que la participation des acteurs est intense. En effet, bien souvent ces experts praticiens sont aussi des usagers ou des professionnels de la forêt, et donc des acteurs. Souvent très motivées, ces personnes sont souvent les premières à participer à des réunions, et il est alors possible à l'aménagiste de les faire participer également à l'expertise.

Un dernier groupe d'experts, assez particulier, mérite aussi d'être contacté par l'aménagiste. Il s'agit des membres des administrations en charge de la forêt (elles sont nombreuses en France et relèvent de plusieurs ministères de tutelle). Dans les théories liées au développement durable, où la démocratie participative est mise en avant, on cherche à contrebalancer le poids de la démocratie représentative (qui n'arriverait pas à énoncer correctement l'intérêt général). On comprend donc que dans ce cadre l'administration forestière, qui est une émanation de la démocratie représentative, est traitée avec suspicion. Elle serait trop sûre d'elle-même et aurait tendance à imposer sa vision de la gestion forestière, à travers un contrôle des documents d'aménagement notamment.

Ces critiques sont sans doute en partie fondées, mais on ne peut remettre en cause ni la bienveillance ni la compétence des personnels de l'administration forestière. Eux aussi sont des experts que l'on aurait tort de ne pas consulter, que ce soit

pour des aspects écologiques (ils ont souvent la même formation de base que les scientifiques), économiques (ils savent comment aider financièrement les projets) ou même sociaux (comme l'a bien montré TOCQUEVILLE (1856): l'administration française, depuis au moins l'Ancien Régime, est le réceptacle de bien des soucis de ses administrés).

Ici encore, une simple consultation des experts ne suffit pas, et il est bon de réunir les différents types d'experts pour faire émerger des réponses qui auront plus de chances d'être durables. Mais les débats qui peuvent avoir lieu entre experts ne sont pas de même nature que ceux qui peuvent avoir lieu entre acteurs. Les derniers sont régis par la subjectivité, les premiers par l'objectivité. Les arguments échangés concernent des faits, des expériences de terrain ou de laboratoire, et il y a de fortes chances pour qu'ils convergent rapidement vers une solution acceptée par tous (voir par exemple DROUINEAU *et al.* 2000). Le rôle de l'aménagiste est ici différent. En tant que médiateur entre experts et acteurs, il doit veiller à ce que les experts répondent bien aux questions, mais n'a pas vraiment à les «activer».

Conclusion: les nouvelles compétences de l'aménagiste

Si l'on résume, l'aménagiste de forêts (ou plutôt de massifs forestiers) doit être un activateur auprès des acteurs, et un médiateur de ces derniers auprès des experts. Dans les deux cas, il se doit d'être un homme de dialogue ouvert à tous et améliorer la communication entre les hommes (BRÉDIF & BOUDINOT 2001). Jusqu'à présent, ce dialogue s'est essentiellement situé avec les propriétaires d'une part et les scientifiques d'autre part. Il faut maintenant intégrer davantage les autres acteurs et les autres experts, dans l'optique de rendre la planification plus durable.

Pour être de bons médiateurs, il convient donc que les aménagistes conservent leurs compétences techniques (ce qui est de plus en plus remis en question par les réformes de l'enseignement supérieur forestier, en France comme dans les autres pays d'Europe). C'est à ce prix qu'ils pourront traduire aux experts les souhaits des acteurs et expliquer aux acteurs les contraintes et possibilités révélées par les experts.

Pour être de bons activateurs, il convient aussi que les aménagistes forestiers acquièrent davantage de compétences sociales (ce qui manque encore beaucoup, bien que des efforts aient été faits en ce sens depuis le début des années 90). C'est ainsi qu'ils pourront contribuer à une meilleure adaptation de la planification à la complexité et aux changements incessants (y compris climatiques) de la gestion forestière.

Des méthodes existent pour avancer dans le sens indiqué dans cet article et pour faire en sorte que l'expertise comme la participation soient les plus fructueuses possibles (SHANNON 2003; BUTTOUD & YUNUSOVA 2003). C'est le travail des chercheurs d'améliorer ces méthodes, et celui des enseignants de former les forestiers de demain à ce travail.

Résumé

Comment rendre la planification forestière plus durable? Certaines théories de la gestion durable (qui cherchent en dernière analyse à faire en sorte que nos successeurs nous approuvent encore dans le futur) proposent de s'appuyer sur deux piliers: une bonne connaissance des écosystèmes et une participation accrue des citoyens. Quelle est la place laissée à l'amé-

nagiste dans ce nouveau cadre? Cet essai tente de montrer que son rôle doit être celui d'un «activateur» auprès de différents groupes de citoyens (que nous appelons «acteurs») et celui d'un «médiateur» auprès de différents spécialistes des écosystèmes (que nous appelons «experts»). Nous proposons quelques réflexions et discutons quelques expériences qui vont dans ce sens.

Zusammenfassung

Zwischen Akteuren und Experten: Die Stellung des forstlichen Planers heute

Wie kann forstliche Planung nachhaltiger werden? Manche Theorien der Nachhaltigkeit (die danach streben, dass unsere Nachfahren uns in der Zukunft immer noch zustimmen) schlagen zwei Standbeine vor: eine gute Ökosystem-Kennntnis und eine zunehmende Mitsprache der Bürger. Was für eine Stelle bleibt dem Planer in diesem neuen Rahmen? Dieses Essay versucht zu zeigen, dass dessen Rolle die eines «activateur» bei verschiedenen Bürgergruppen (den sogenannten «Akteuren») und die eines Vermittlers bei verschiedenen Fachleuten der Ökosysteme (den sogenannten «Experten») sein soll. Es werden einige Überlegungen vorgeschlagen und ein paar Erfahrungen, die in diese Richtung weisen, diskutiert.

Summary

Between actors and experts: the position of a modern forest manager

How to make forest planning more sustainable? Some theories of sustainable management (which ultimately strive for arranging things so that our successors will approve of us in the future) propose relying on two pillars: a good knowledge of ecosystems and an increased participation of citizens. What room is left for forest planners in this new framework? The essay tries to show that office holders should fulfil a double role of «activators» with various groups of citizens (which we call «actors») and «mediators» with various specialists of ecosystems (which we call «experts»). We propose some thoughts and discuss some experiences pointing in this direction.

Littérature

- BRÉDIF, H.; BOUDINOT, P. 2001: Quelles forêts pour demain? Éléments de stratégie pour une approche renouvelée du développement durable. L'Harmattan, Paris, 253 p.
- BUTTOUD, G.; SAMYN, J.M. 1999: Politique et Planification Forestières. Guide pour la formulation et l'élaboration. Intercooperation, Berne, 88 p.
- BUTTOUD, G.; YUNUSOVA, I. 2003: Negociation concepts, methods and procedures for integrated management plans formulation. In Buttoud, G.; Brun, F. (Eds.): The formulation of Integrated Management Plans (IMPs) for mountain forests. Quaderni del dipartimento di economia e ingegneria agraria, forestale e ambientale, Grugliasco, 220 p.
- CENTRE NATIONAL DU MACHINISME AGRICOLE, DU GÉNIE RURAL, DES EAUX ET DES FORÊTS (CEMAGREF) 2002: Aménagement forestier. Ingénieries (numéro spécial), 155 p.
- DROUINEAU, S.; LAROISSINIE, O.; BIROT, Y.; TERRASSON, D.; FORMERY, T.; ROMAN-AMAT, B. 2000: Expertise collective sur les tempêtes, la sensibilité des forêts et sur leur reconstitution. Dossier de l'environnement de l'Inra n° 20, Institut National de la Recherche Agronomique, Paris, 336 p.

- GLÜCK, P.; OESTEN, G.; SCHANZ, H.; VOLZ, K.R. (Eds.) 1999: Formulation and Implementation of National Forest Programmes. EFI Proceedings n° 30, European Forest Institute, Joensuu, 737 p.
- HABERMAS, J. 1993 (édition originale 1962): L'espace public. Payot, Paris, 334 p.
- MORTIMER, M.J.; SCARDINA, A.V. 2004: Integrating Legal Conflicts into U.S. Public Forest Policy Analysis: A Shift in Paradigm. In: Buttoud, G.; Solberg, B.; Tikkanen, I.; Pajari, B. (Eds.): The Evaluation of Forest Policies and Programmes. EFI Proceedings n° 52, Joensuu, 218 p.
- ROQUEPLO, P. 1988: Pluies acides: menaces pour l'Europe. Economica, Paris, 357 p.
- ROQUEPLO, P. 1997: Entre savoir et décision: l'expertise scientifique. Institut National de la Recherche Agronomique, Paris, 112 p.
- SCHLAEPFER, R. 1997: Ecosystem-based management of natural resources: a step towards sustainable development. International Union of Forestry Research Organizations (IUFRO), Vienna, 32 p.
- SHANNON, M.A. 2003: The use of participatory approaches, methods and techniques in the elaboration of Integrated Management Plans. In Buttoud, G.; Brun, F. (Eds.): The formulation of Integrated Management Plans (IMPs) for mountain forests. Quaderni del dipartimento di economia e ingegneria agraria, forestale e ambientale, Grugliasco, 220 p.
- TOCQUEVILLE, A. 1988 (édition originale 1856): L'Ancien Régime et la Révolution. Flammarion, Paris, 411 p.
- WORLD COMMISSION FOR ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT (WCED) 1987: Our Common Future (Brundtland report). New York, 318 p.

Remerciements

Merci à Dominique Reeb pour son terme d'«activateur» et à Paul Mitchell-Banks pour son anecdote sur le grizzli carnivore.

Auteur

JEAN CROISEL, ingénieur forestier, 29 Place Jeanne d'Arc, F-88300 Neufchâteau, France. croisel@yahoo.fr.